



Procès-verbal du Conseil général du 11 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 Accueil
 - Présentation de la conseillère école-famille par Madame Jessie Ziouti
 - Informations sur nos forêts par Monsieur Denis Pidoux, garde forestier
- 2 Partie statutaire
- 3 Préavis municipal n°3-2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023
- 4 Communications de la Municipalité
- 5 Divers et propositions individuelles

1a. PRÉSENTATION DE LA CONSEILLÈRE ÉCOLE-FAMILLE PAR MADAME JESSIE ZIOUTI

Mme Jessie Ziouti est la conseillère école-famille (CEF) pour l'établissement Begnins-l'Esplanade. Elle a une formation de travailleuse sociale : elle a travaillé dans le domaine parascolaire et dans le domaine de la détention. Sa fonction dépend d'une prestation offerte par l'AISE. Cette prestation est gratuite. Mme Ziouti est engagée par la ville de Gland, car l'AISE a mandaté la ville pour engager une équipe qui agit sur trois établissements (Genolier, Gland et Begnins).

Son champ d'intervention est le domaine familial et social de l'enfant scolarisé au primaire et au secondaire. Elle accompagne des familles dans des situations de vulnérabilité. Elle travaille en direct avec les enfants, elle est présente dans les écoles. Elle collabore avec les différents intervenants de l'école (PPLS, enseignants, doyens, médiateur, infirmière...). Sa mission est de soutenir, conseiller, orienter et si besoin, d'accompagner les familles à l'extérieur.

Question de confidentialité : elle n'a pas de compte à rendre. Parfois, l'explication de certaines informations peut être bénéfique pour améliorer la situation. Ceci est à discuter, à échanger avec la famille concernée. Elle doit juste informer les doyens de quelle situation est suivie.

Elle peut également expliquer les difficultés de la famille à l'école. Si la situation familiale est apaisée, l'enfant pourra mieux apprendre. Elle participe à des réunions pluridisciplinaires pour discuter de situations afin de partager les expériences et de trouver ce qui convient le mieux à chaque famille.



Dans le cadre scolaire, elle peut également mener des projets avec les élèves. Par exemple, en ce début d'année, un projet contre le harcèlement se met sur pied.

Voici quelques exemples de situations gérées l'année passée : difficulté de comportement, difficulté de relations avec les autres, besoin de transport bénévole pour rendez-vous PPLS, situation parentale compliquée, deuil, aides financières, gestion des écrans,...

Elle travaille avec les familles et les oriente vers les différents services. Si besoin, elle peut les accompagner aux entretiens. Elle travaille donc avec beaucoup de partenaires : assurances sociales, soutien juridique, loisirs pour enfants,....

Pour entrer en lien avec la conseillère, la plupart du temps, c'est l'enseignant ou le doyen qui oriente les familles selon la situation.

M. Jean-Jacques Nicolet précise que cette présentation a été faite ce soir car c'est une fonction très peu connue.

M. Stéphane Gabriel demande si à la suite d'une situation, de harcèlement par exemple, est-ce que le sujet est ensuite amené à l'école de manière générale pour toucher le plus de personnes possible ?

Mme Jessie Ziouti répond que oui. Ils ont des réunions PSPS par exemple pour mettre des projets en place.

Mme Christine Ronga demande si l'école communique cette prestation aux élèves, aux parents ?

Mme Jessie Ziouti répond que cette prestation étant nouvelle, elle est en complète adaptation et en mise en place.

M. Stéphane Gabriel demande si l'on peut considérer que c'est un besoin nouveau ? Ou n'en tenions-nous pas compte avant ?

Mme Jessie Ziouti répond que les conseillères étaient déjà présentes mais la prestation est élargie.

M. Jean-Jacques Nicolet précise qu'il n'y avait qu'une seule conseillère pour l'établissement de Gland, Begnins et Genolier. C'est en constante évolution.

Mme la Présidente remercie Jessie Ziouti pour son intervention.



1b. INFORMATIONS SUR NOS FORÊTS PAR MONSIEUR DENIS PIDOUX, GARDE FORESTIER

M. Denis Pidoux nous présente l'état sanitaire de la forêt et le marché des bois. En forêt, tout va plus lentement que dans la société actuelle. Les effets météorologiques ont des conséquences jusqu'à 10 ans après un événement. Avec l'accumulation des années de sécheresse, il y a de quoi être inquiet.

Il va nous présenter les trois essences principales composant les forêts de Marchissy.

L'épicéa est atteint par le bostryche typographe. Cet insecte est actif en-dessus de 15 degré et il résiste au froid. Si les arbres sont en pleine forme, ils noient le bostryche dans la résine. Si l'arbre est affaibli, il peut y avoir jusqu'à 100'000 insectes sur un arbre. La pullulation est exponentielle : avant nous comptons deux générations de bostryche par année, maintenant, nous en sommes à trois générations. Cet insecte vole très mal et il n'a donc pas de dispersion rapide et éloignée. Il attaque tous les diamètres d'arbres, mais plutôt les gros. D'un point de vue légal, c'est le seul cas sanitaire dans lequel le propriétaire a l'obligation d'entretenir sa forêt.

Comment lutter contre ? On ne peut pas traiter en forêt. Donc la solution c'est de couper l'arbre quand les larves sont encore dessus et de l'évacuer rapidement de la forêt. Le bois n'est pas touché car l'insecte se trouve entre l'écorce et le bois. Toutefois, avec la mortalité de l'arbre, les champignons suivent et colorent le bois en bleu. La perte financière est de 40 à 50 % suivant l'état du marché.

Si l'on ne fait rien, il y a propagation des insectes. Il y a également les arbres qui vont sécher et ceci est un risque pour les infrastructures : les arbres vont finir par tomber sur les sentiers, routes,...

Concernant le sapin blanc, les gros arbres ont principalement souffert de la sécheresse. Ce dépérissement se trouve plutôt sur les crêtes et non dans des fonds de combes. L'évolution de la sécheresse est assez rapide : en quelques semaines, l'arbre peut dépérir. Le gui est aussi un facteur aggravant. Il est de plus en plus rare de voir un sapin blanc sans gui. On retrouve les mêmes problématiques économiques et les mêmes risques pour les infrastructures en cas de chute.

La troisième essence présente à Marchissy est le hêtre. Celle-ci était une essence résistante. Toutefois, cet arbre supporte mal les stress hydriques et la chaleur. Certains arbres sont secs et ils ne vont pas repartir l'année prochaine. Pour le reste, on espère que les arbres vont passer l'hiver correctement et survivre. La dépréciation du bois est rapide : en quelques mois, un hêtre sec a son bois qui « s'effrite ». Il n'est donc plus qu'utile à faire



des copeaux, et encore... Le même risque lié aux chutes est présent, tout comme dans les deux autres essences.

L'évolution est incertaine et inquiétante. Il faudrait un hiver enneigé, un printemps humide et un été pas trop chaud.

Nous étions tous conscients du changement climatique mais nous ne pensions pas que cela allait arriver aussi rapidement. Il va falloir faire une transformation assez rapide. Cette dernière devra également correspondre aux besoins de tout à chacun. Ce que l'on fait déjà à l'heure actuelle : interventions où l'on peut pour sauver ce qui peut l'être. On cherche à rajeunir la forêt. Jusqu'à présent, on travaillait avec des périodes de révolution de 130 années. On parle de descendre à 80 années. Donc, nous allons décapitaliser, les forêts seront moins chargées en bois. Une adaptation des essences est faite, on essaie d'introduire des essences plus résistantes. Par exemple, des chênes ont été plantés aux Prés de Joux. Mais la problématique est que ces nouvelles essences (érables, alisiers) sont attractives pour la faune. Dans nos forêts, nous avons une grande population de cerfs. On pourra toujours essayer de rajeunir mais cela va être compliqué si la problématique de la faune n'est pas régulée.

La problématique du futur est qu'avec le changement de gestion forestière, il faudra que le marché s'adapte. Pendant quelques années, il y aura encore des résineux mais par la suite, ce ne sera plus les mêmes produits. L'industrie du bois doit également évoluer.

Concernant la courbe du prix du bois (moyenne cantonale) : avant Lothard elle était plus haute qu'après. Le prix du bois a continué de baisser jusqu'il y a deux ans pour atteindre CHF 90.- le mètre cube. Aujourd'hui, en automne, il y a une baisse d'environ 20%. Ce gros coup de frein est due à la diminution de la demande des USA, également de la Chine. L'Allemagne et la France sont en récession donc il y a moins de demande. La scierie Zahnd ne travaille plus que 4 jours par semaine et les coûts d'exploitation ont fortement augmenté.

En Suisse, on a encore un marché économique qui se maintient. Il est plus bas que les dernières années mais il est correct. Les scieries qui travaillent sur le marché local ont encore bien du travail.

A l'inverse, la demande en bois de feu a explosé. Il y a de plus en plus d'installations et pour les personnes qui ont deux sortes d'énergie, ils préfèrent utiliser plus de bois. Toutefois, l'augmentation du bois d'énergie ne compense pas la baisse du prix du bois de scierie.

M. Luc Mouthon remercie Denis Pidoux.

M. Stéphane Gabriel demande quelles solutions sont proposées pour l'avenir, au niveau cantonal, national ?



M. Denis Pidoux répond qu'il y a pas mal d'études concernant le changement climatique et les essences qu'il faut favoriser. De manière naturelle, on se rend compte à Marchissy que la majorité des forêts communales se compose en hêtraie. Actuellement, le paysage est faussé car la composition des essences a été orientée par la main de l'homme. Le résineux a été favorisé car économiquement c'était le plus intéressant. Les proportions théoriques-réalité divergent : on devrait avoir 40 à 60% de hêtres et selon l'inventaire, il y en a 17%. Idem pour les résineux, 30-40% théorique et nous avons 22% de sapin blanc. A l'inverse pour l'épicéa, nous devrions en avoir 20% ou moins et en réalité, nous en avons 55%. Donc la forêt actuelle n'est pas adaptée à l'association naturelle mais en plus, cette association va être amenée à évoluer selon les changements climatiques.

M. Guy Humbert est étonné d'apprendre que le hêtre, un feuillu, sèche et ne redémarre plus.

M. Denis Pidoux répond que le stress hydrique a été trop fort.

M. Gaston Von Niederhäusern se demande si la recrudescence du bostryche ne serait-elle pas due à un excès de biodiversité dans nos forêts depuis quelques années : soit laisser des sapins à moitié morts, des gros fûts dans les forêts,... Deuxièmement, il était intervenu il y a quelques années au Conseil pour demander une intervention sur les pommiers du villages pour enlever le gui. A sa connaissance, la transmission du gui se fait par les oiseaux. Donc si nous n'avons pas fait ce travail au village, est-ce que ce phénomène est reporté dans nos forêts.

M. Denis Pidoux répond que non en ce qui concerne le bostryche car c'est un insecte très spécialisé. Celui qui attaque les épicéas n'attaque que le bois vivant. Pour le gui, c'est un cas général dans toutes les communes jurassiennes. Il pense que lutter contre, cela aurait été peine perdue.

Mme la Présidente remercie Denis Pidoux pour son exposé.

2. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 24 membres présents et 13 excusés.

Procès-verbal : le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.



3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°3-2022 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

M. Yves Jobin nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Au-delà du fait que nous aimerions certainement tous voir le taux d'imposition de la commune baisser, l'exercice 2021 ne nous semble pas suffisant pour inciter une baisse ; surtout au vu de l'incertitude due à la situation actuelle.

Le fait de garder le statut quo pour le taux d'imposition à 77,5% de l'impôt cantonal de base, nous paraît donc être une sage recommandation.

Après examen, la Commission de gestion vous propose d'accepter le préavis municipal n°3/2022 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2023."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter l'arrêté d'imposition 2023 tel que présenté.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

PERSONNEL COMMUNAL

M. Luc Mouthon donne quelques nouvelles du personnel communal. L'articulation de la voirie a été un peu modifiée. Une réflexion sur une nouvelle façon de travailler a été menée : ceci a commencé par l'engagement de l'ancienne apprentie Amélie à 80%. Jacques travaillant également à 80%. Ceci permet de compenser lorsqu'il y a des vacances, voire des blessures et autres aléas de santé.

Ce changement est également accompagné d'un autre projet « Mutualisation des voiries » qui nous aide financièrement. Nous ne sommes pas les seuls à subir quelques manquements, dus aux vacances notamment. Un employé peut donc remplacer dans un autre village. Et lorsqu'il y a une grande manifestation, les employés peuvent être présents à deux ou trois. Ce système à l'essai est en train d'être mis en place avec les communes de Longirod, St-George et Marchissy afin d'être souple et réactif.



PERROUDE

M. Luc Mouthon indique que les travaux sont finis. Pour des raisons techniques, l'isolation et la sous-couverture ne pouvaient pas être mises en place, donc le coup est moindre.

M. Stéphane Gabriel demande si la cheminée a été tubée ?

M. Luc Mouthon répond que non. Le ramoneur a demandé de solidifier la cheminée.

SÉCHERESSE

M. Jean-Claude Bays résume les derniers mois écoulés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. La pénurie a commencé le 5 juin avec la source de la Grillette qui a fortement baissé. Début juillet, le village n'était plus tellement « vert ».

Voici quelques relevés qui ont été faits :

- Source de la Grillette (100-120L/minute en temps normal) à 1L le 02.09
- Le Bugnon, diminution moins grande.
- Le By (100L/minute normalement) à 10 litres le 02.09. Le 03.10 toujours à 10L.
- Liaison Longirod-Marchissy : en général, nous prenons 8 mètres cube par jour pour maintenir le rinçage de la conduite. Cet été, nous avons ponctionné jusqu'à 32 mètres cube. Il a fallu faire aussi selon le besoin des autres villages : prendre plus quand c'était possible, sans les pénaliser.
- Source du Mottaz à 8L le 30.08 au lieu des 80L pour l'eau des fontaines
- Les grandes Raies : en principe on y prend 10 mètres cube par semaine et pendant quelques semaines on a plutôt utilisé 30 mètres cube. La nappe a donc été beaucoup prélevée.

De l'eau a été transportée en montagne pour les bovins : 130 mètres cubes pour alimenter des étangs et des réservoirs.

La fontaine du Tilleul était encore la seule alimentée. Toutefois, à raison d'environ 9 mètres cube par nuit, le trop-plein coulait dans le ruisseau. Un système D a été pensé afin de récupérer cette eau. Des bassins ont été mis en place à la source du Maréchon : création d'un bassin en palettes et remplissage par pompe. Les agriculteurs pouvaient donc remplir leurs bossettes.

Il y a également eu la création d'un grand bassin au village sur la place du Tilleul avec pompe à immersion. Ensuite, plusieurs points d'eau ont été mis en place dans tout le village pour l'arrosage des jardins.



Il remercie ses collègues qui ont géré les différents points d'eau, les agriculteurs pour leur collaboration, la voirie, l'ORPC et les habitants également.

Voici les dernières dates de cette course pour l'approvisionnement en eau :

- 3 octobre : levée de la restriction d'eau
- 6 octobre : la potence est à nouveau ouverte
- Vendredi 14.10 les bassins (Maréchon, village) seront démontés.

AUBERGE

M. Jean-Emile Humbert donne quelques nouvelles pour la rénovation de l'Auberge. Quatre sociétés ont été mandatées pour établir un devis, englobant aussi la maison Bassin. Une étude a été retenue : elle a établi des plans pour les deux bâtiments et, de plus, une étude de faisabilité a été faite. Il nous tiendra informé pour la suite.

COLUMBARIUM

M. Jean-Emile Humbert nous informe que le Columbarium est arrivé. Le montage sera fait autour du 20 octobre.

POSE DE LA FIBRE ET LABEL CYBERSAFE

M. Jean-Jacques Nicolet indique que la Municipalité a suivi les recommandations de Cybersafe suite à l'audit qui a été fait. La Commune a donc reçu ce label reconnu au niveau fédéral.

La fibre est en train d'être posée. Pour le moment, c'est l'entreprise Perrin qui creuse pour tirer les tubes. Ensuite Cablex viendra poser les fibres. Finalement, Swisscom fera la mise en service.

Dans les maisons, il n'y aura pas de changement. Les fibres arrivent dans les « chambres ».

Lorsque tous les travaux seront finis, il n'y aura pas beaucoup de changement. La vitesse dépendra de la distance entre la maison et la « chambre » où se trouve la fibre (donc au maximum, il sera possible d'avoir 200 mbits/seconde).

En zone rurale, comme Marchissy, Swisscom est tenu d'avoir 80 mbits/seconde en vitesse de transfert minimale.



5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Mike Humbert rebondit sur l'antenne 4 ou 5G. Est-ce qu'on aura du réseau à Marchissy ?

M. Jean-Jacques Nicolet répond que c'est en stand-by. Il y a eu beaucoup de demande simultanées donc tout est en train d'être étudié...

M. Peter De Coulon demande d'où vient la 5G qu'il capte actuellement ?

M. Jean-Jacques Nicolet répond qu'elle doit venir probablement de l'antenne de Bassins ou de Longirod.

M. Guy Humbert s'interroge sur la mutualisation des voiries. Luc Mouthon nous a parlé du personnel qui pourra intervenir sur les différentes communes, mais pourquoi ne pas mutualiser également les commandes de matériel ?

M. Luc Mouthon répond que le matériel est déjà acheté : on remplace la personne derrière le matériel. Certains équipements sont propres à une commune : St-George n'a pas les mêmes besoins que Marchissy. La commune de Longirod est plus similaire. Donc, c'est plus logique de garder le matériel adapté sur place, plutôt que d'amener du matériel trop petit pour la commune de St-George par exemple. Il ajoute par contre qu'ils vont mutualiser les commandes de consommables (sel,...).

M. Peter De Coulon demande si la mutualisation de la voirie marche bien, a-t-on comme idée d'aller vers une fusion ?

M. Luc Mouthon répond que personne ne veut la fusion, à part lui. Donc non, ce n'est pas l'objectif, mais les besoins sont réels.

M. Guy Humbert rebondit sur le règlement de police adopté en juin. C'est toujours le désordre à la route des Montagnes : les voitures sont parquées sur les bandes jaunes réservées aux enfants et il est souvent compliqué de sortir du chemin du Sel avec des machines...donc quand va-t-on mettre en application ce règlement ?

M. Luc Mouthon répond que le règlement n'est pas revenu du Conseil d'État. Tant qu'il n'est pas signé, il n'est pas applicable. Parallèlement, il doit également faire le plan de parking avec les contraintes et les règles.

M. Guy Humbert rebondit : les bandes jaunes trottoirs sont interdites de parcage depuis longtemps

M. Luc Mouthon répond que pour l'instant, il faut faire venir la gendarmerie. Cette dernière sonne à la porte mais ne met pas de sanction donc il n'y voit aucun intérêt. Nous avons des collègues-voisins qui ont suivi un cours et qui sont d'accords de fonctionner comme ASP (agent de sécurité publique). Ils pourront donc amender, mais ils commenceront par prévenir.



M. Guy Humbert dit que nous avons investi pour la liaison avec Longirod mais nous ne devons pas prendre trop de mètres cube pour ne pas pénaliser les autres. Où est le point faible ? Pourrons-nous y remédier rapidement pour ne pas revivre un été pareil ?

M. Jean-Claude Bays répond qu'il y a eu quelques erreurs de calculs. A l'avenir, il n'y aura plus ce problème.

M. Stéphane Jaquiéry redit que nous parlons de l'eau, des arbres, mais qu'en est-il de l'électricité ? Il s'inquiète pour le printemps prochain et encore plus pour l'hiver prochain. Est-ce que la Municipalité a déjà réfléchi à des solutions, est-il possible de mettre en place un groupe de travail, à mettre des panneaux solaires,... ?

M. Luc Mouthon répond que les panneaux ne seront pas là demain : les délais de livraison sont relativement longs. Demain, une séance aura lieu afin de réfléchir à un plan qui consiste à prévoir les situations de pénuries (électricité, gaz, bois,...). De plus, une réflexion doit être menée afin de gérer si besoin la réception des personnes (PRU : plan de rassemblement d'urgence) qui n'ont plus de chauffage, qui ne peuvent plus se nourrir,....

En ce qui concerne la réflexion de manière plus pérenne : Jean-Emile et lui ont déjà réfléchi sur quelques mesures pour diminuer les éclairages notamment.

Mme La Présidente donne rendez-vous pour le dernier Conseil général de l'année au mois de décembre.

La séance est levée à 21h55.

La Présidente



La secrétaire